

TARIFICATION DES FRAIS de la « VAE » et de la « VAP » A compter de l'année 2019/2020

**Document ayant reçu l'avis favorable de la CFVU du 09 mai 2019
soumis à l'approbation du Conseil d'administration du 28 mai 2019**

VAE Individuelle

Instruction de la demande et aide au montage du dossier	100 €		
Accompagnement méthodologique (facultatif)	Forfait 1 200 € (20 heures)		
Frais d'expertise et d'organisation du jury de VAE	DUT / LICENCE	MASTER/INGENIEUR	DOCTORAT
	1 170 €	1 243 €	2 280 €

Validité de la démarche après recevabilité : 2 années universitaires

VAE spécifiques

VAE Démarche d'Entreprise et VAE Collective en partenariat	Tarif négocié en fonction des besoins de l'entreprise
--	---

Validité de la démarche après recevabilité : 2 années universitaires

Prestation post-jury VAE

Parcours post-jury si VAE partielle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Calcul au prorata du coût du diplôme en fonction du volume horaire des enseignements restant à acquérir. ✓ 80 €/h tutorat et de suivi individualisé pour la réalisation et le suivi d'un travail spécifique prescrit par le jury
-------------------------------------	---

VAP

Pour les demandes de validation des acquis professionnels (de type « dispense ou aménagement de parcours ») : Les dossiers sont examinés par la commission pédagogique du service commun de Formation Professionnelle Continue et sont soumis à la tarification suivante :

Instruction de la demande et aide au montage du dossier : 290 €

Validité de la demande d'entrée en formation : 2 années universitaires